



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulennne/ www.mairie-toulennne.fr

N° 244 - Août 2024

TOULENNE

16h
19h

FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

Plaine des Sports

07 septembre

BIENVENUE à la ferme **Marchés** des Producteurs de Pays

CHAMBRE D'AGRICULTURE GIRONDE

Mairie de TOULENNE

Des repas à partager tout l'été en Gironde !

Venez vous restaurer et partager un moment convivial !

- Marché de producteurs locaux
- Ambiance festive !
- Repas gourmand

TOULENNE
18h - 23h
Stade Municipal



Le P'tit +

Animation musicale par **HARO Musique** - Chanson française, musette et variété !



Suivez l'actualité des Marchés de Producteurs sur bienvenue à la ferme Gironde : www.marches-producteurs.com/gironde

Événements organisés par la Chambre d'Agriculture de la Gironde et ses partenaires :



Ne pas jeter sur la voie publique



Nouveaux Arrivants



Samedi 28 septembre, M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune ainsi que les services offerts. Un moment de convivialité vous permettra d'échanger.

Si vous êtes arrivés depuis septembre 2023 à Toulence, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie (**05 56 63 48 39** accueil@mairie-toulence.fr) que vous êtes répertoriés parmi les nouveaux arrivants !

France Services

À Toulence,
je suis accompagné pour effectuer
mes démarches administratives en ligne.

Si vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous au **05 57 36 43 64** ou par e-mail à l'adresse suivante : prehac@france-services.gouv.fr

75 avenue du 8 mai 1945
33210 TOULENCE

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 14h à 16h30



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2024



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-ADÔUT-SEPTEMBRE 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulence **13 et 27 septembre 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence le **21 octobre 2024**, sur rendez-vous auprès de la mairie 05 56 63 48 39.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Du 15 juin au 15 septembre : du lundi au vendredi : 8h à 15h. Le samedi : 8h à 17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30

Samedi : Fermé.

État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulence.fr

Bulletin d'information de TOULENCE.

Directeur de la Publication : Christian

DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulence.fr



Résumé du Conseil Municipal du 23 juillet 2024

Décisions à prendre

1) Emprunt 2024 pour financer les projets d'investissement

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors du vote du budget, de réaliser un emprunt de 200 000 € destiné à financer les travaux d'investissement 2024. Après réponse de 3 banques, le taux le plus intéressant a été proposé par le CRÉDIT MUTUEL, à 3,74 % sur 15 ans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser cet emprunt.

2) Décision modificative n°1 BP 2024

Les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2024, afin de :

- inscrire en dépense de fonctionnement le capital décès versé à Mme Chantal CLAVÉ, ayant-droit de Christophe ROY, agent de maîtrise principal décédé le 25 avril 2024, ainsi que le montant du remboursement de ces frais par l'assurance statutaire de la commune ;

- créer une dette de la commune de TOULENNE auprès de l'EPFNA pour l'acquisition de l'ancien «garage Messines» et permettant le paiement de la 1^{ère} annuité du paiement échelonné ;

- prendre en compte la correction de l'erreur de calcul par les services préfectoraux du montant du FCTVA 2024 établi sur les factures d'investissement 2023.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3) Créances éteintes

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder sur décision du Tribunal, à l'effacement de toutes les dettes professionnelles restant à devoir par l'Établissement AUTO DIFFUSION JML de TOULENNE pour un montant total de 350,76 € concernant une partie de la taxe locale de publicité extérieure 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

4) Tarification du restaurant scolaire 2024/2025

La commune prend en charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) les denrées.

Les enfants domiciliés à TOULENNE peuvent bénéficier d'une tarification à 1 € le repas, suivant leur quotient familial.

Le CGRE préconise de procéder à une augmentation de la tarification des repas pour tenir compte des obligations de la loi Egalim ainsi que de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- 1 € (QF < 1080 €) / 3,15 € (QF de 1080 à 2 300 €) / 3,60 € (QF > 2 300 €)

- 6,30 € pour les enfants non domiciliés à Toulenne

- 6,30 € pour les adultes

- 13 € pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5) Validation du planning des activités de l'accueil périscolaire et tarification du service 2024/2025

M. le Maire rappelle qu'en 2023, près de 290 enfants (209 en 2022 + 38%) (dont 18 en situation de handicap) ont utilisés les services de l'accueil périscolaire (APS) de l'école G. Brassens, ouvert sur la période scolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h15. Au total, 23 020 heures de présence ont été facturées (pour mémoire, en 2022 : 20 289 heures avaient été décomptées).

L'accueil du matin est dédié en «Espace libre» à des temps calmes avant la rentrée en classe.

Le soir les enfants ont la possibilité, sur inscription, de participer à des activités ludiques proposées par nos agents (brico-déco, club jeux de société, histoires fantastiques, danse, arts plastiques, autour du théâtre) ou de découvrir et participer à des animations proposées par des prestataires extérieurs (éveil musical, tennis, sport découverte et nature).

Sous la direction de Laurence BOUFFARD-DOUTEAU, 13 agents communaux (dont 5 contractuels) et 3 prestataires ont assuré l'accueil des enfants et l'animation de l'APS en 2023/2024.

Le financement se répartit par les recettes des familles 11,5 %, la CAF 36 % et le budget communal 52,5 %.

M. le Maire propose d'augmenter de 3,8 % les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2024/2025, en faisant évoluer proportionnellement les seuils et les taux d'effort, soit :

Prix plancher horaire : 0,55 €. Prix plafond horaire : 1,64 €.

Les taux d'effort sont pour : 1 enfant 0,0506 % ; 2 enfants 0,0485 % ; 3 enfants et plus 0,04629 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Tableau des effectifs communaux :

- Ouverture permanente d'un emploi à temps non complet (17/35^{ème}) à compter du 01/09/24 au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe chargé des missions d'assistante administrative rattachée au secrétariat général de la Mairie suite à accroissement d'activité.

- M. le Maire précise que David COLOGNI, agent de maîtrise, a été confirmé dans

les fonctions de chef-adjoint des services techniques à compter du 01/07/24.

- Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 01/11/24. Une offre d'emploi d'un agent technique polyvalent a été diffusée (axée sur une très bonne maîtrise des techniques d'entretien des espaces verts, ainsi que sur des compétences avérées ou une expérience en plomberie et/ou en serrurerie). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 03/09/24 à 12h00.

- Fermeture d'un poste à 20/35^{ème} pour ouverture d'un poste à 28/35^{ème} d'agent technique polyvalent à l'école.

- Validation du recours à des agents d'animation non titulaires afin d'assurer le bon déroulement des activités périscolaires sur la période scolaire 2024/2025.

- Validation du recours à des agents à temps non complet nécessaires pour la restauration des élèves ULIS et l'animation des activités périscolaires. Ceci est provisoire car cela devrait être pris en charge par l'Éducation Nationale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires des agents communaux

Le personnel de la commune de TOULENNE peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du maire.

Les heures supplémentaires seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur.

Cette rémunération horaire est multipliée par :

- 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires,

- 1,27 pour les heures suivantes, dans la limite de 25 heures mensuelles et dans le respect des garanties minimales du temps de travail.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié. Ces deux majorations ne peuvent se cumuler.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire



auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir :

- au plus tard au 1^{er} janvier 2025 pour les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès,
- au plus tard au 1^{er} janvier 2026 pour les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Concernant les risques santé (ou mutuelle), la commission du personnel propose la participation de la commune de TOULENNE en versant à compter du 01/09/24 un montant de 20 € mensuel brut par agent justifiant d'un contrat individuel labellisé, anticipant ainsi l'obligation de versement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9) SDEEG - présentation du bilan énergétique 2023 et décision sur le recours à l'énergie verte à l'Espace Culturel

• Bilan énergétique 2023

- Période concernée début 2020 jusqu'à fin 2023. Les comparaisons se font sur l'énergie finale, c'est-à-dire l'énergie livrée au compteur en KWh.

- Constat d'une diminution progressive de la consommation d'énergie qui souligne les effets positifs des initiatives de l'efficacité énergétique et de la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public.

- Les évolutions des dépenses d'énergie sont de -2 % en 2021 (67 621 €), +9 % en 2022 (73 936 €) et +49 % en 2023 (110 494 €). Forte évolution des prix mais atténuée par le marché d'achat d'énergie groupé du SDEEG.

- Diminution de la moitié de la consommation concernant l'éclairage public à savoir 150 000 KWh en 2020, pour 75 000 KWh en 2023, soit 30 % de la consommation totale en 2020 pour 17 % en 2023.

- Diminution de la consommation de gaz naturel de 2020 à 2023, mais dont les coûts ont augmenté surtout en 2023, due à

l'augmentation des prix de l'énergie.

- Consommation de gaz naturel 58 %
consommation d'électricité 42 %.

- À l'inverse les coûts de l'électricité 70 % représente la plus grande part des dépenses énergétiques.

- L'espace culturel, le groupe scolaire, la mairie et le complexe sont les sites prioritaires avec de forts gisements d'économies.

• Recours à l'énergie verte à l'Espace Culturel

Voulant donner un sens à la démarche Agenda 21, nous avons choisi une option énergie verte sur les consommations de l'Espace Culturel. Or, pour le nouveau marché 2026/2028, l'augmentation serait d'environ 4 000 €/an.

Bien que sensible au sens politique et environnemental donné par le recours à l'énergie verte, il est nécessaire de poursuivre la maîtrise des dépenses communales. C'est pourquoi, nous renonçons à cette option.

Pour rappel, les divers investissements réalisés ces dernières années par la commune de TOULENNE en matière d'économie d'énergie ont déjà permis de faire baisser nettement la consommation d'énergies des bâtiments publics et de l'éclairage public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10) Projet de location d'une parcelle à la ZA de Jean Blanc à BOUYGUES

M. le Maire informe les conseillers de l'intérêt manifesté par l'entreprise «BOUYGUES Énergies et services» pour louer un terrain à la pointe nord de la Zone Artisanale de Jean Blanc (sur les parcelles communales) aux fins d'y stocker des tourets ainsi que divers matériels et matériaux nécessaires à leurs chantiers à réaliser en Sud-Gironde.

Après négociation, l'entreprise BOUYGUES accepte de louer ce terrain pour un loyer annuel de 3 000 €.

travaux, soit 1 160 € pour un montant de dépense subventionnable de 4 640 € HT, le solde restant à la charge de la commune de TOULENNE.

3) Présentation par M. BALADE du rapport d'activité 2023 du SICTOM

- Très bon début de collecte des biodéchets sur notre commune.

- 85 communes sur 5 CdC, 38 984 T déchets collectés soit 594 kg/an/hab (+1 %/2022) : 213 T d'ordures ménagères (-8,9 %/2022) + 300 T en déchetterie ou PAV (+7,9 %/2022)+ 81 T recyclables (+8,8 %/2022).

- De nombreuses actions de prévention sont organisées (initiation au compostage...), ainsi que l'accompagnement lors des manifestations.

- Personnel : 81 agents.

- Coût aidé par habitant : 119 € H.T.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11) Convention de mise à disposition des locaux communaux

M. le Maire rappelle la demande de la Commission de sécurité de la Sous-Préfecture, lors de sa dernière visite de l'«Espace Culturel», d'établir une convention de mise à disposition des locaux communaux fixant leurs modalités d'utilisation et précisant les règles de sécurité à respecter par les divers utilisateurs, notamment les associations communales.

Il est précisé que la commune de TOULENNE soutient les associations communales dans la poursuite de leurs objectifs en mettant gratuitement à leur disposition les locaux qui lui appartiennent.

M. le Maire remercie M. BERRON et M. RATEAU pour la rédaction de cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de locaux communaux.

12) Convention d'accueil des cirques

M. le Maire expose aux élus la nécessité de fixer un cadre permettant d'assurer une réponse aux demandes des organisateurs de cirques et de spectacles itinérants en vue de leur accueil et installation sur l'«espace vert de la Place de l'horloge», dans le respect des normes en vigueur (techniques, environnementales et selon les situations, celles relatives à la condition animale).

Cette charte permet, d'une part, de préciser les modalités d'accueil et les attentes de la commune et d'autre part, de bien rappeler les engagements et obligations du demandeur (dont une redevance d'occupation).

M. le Maire remercie M. BERRON et M. RATEAU pour la rédaction de cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Le coût du (mauvais) tri : 1 T de biodéchets (0 € en composteur / 321 € dans le bac noir) ; 1 T bouteilles en verre (67 € en PAV / 321 € dans le bac noir) ; 1 T dépôts sauvages (700 €).

- Le réemploi : 40 T de dépôts évités en déchetterie.

L'intégralité du rapport 2023 est consultable sur www.sictamsudgironde.fr/publications.

4) Présentation par M. FAVIER du bilan d'activité 2023 du service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols

Le service IADS a pour objectif d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Déclarations Préalables, etc.).

Il compte en 2023 63 communes adhérentes (34 de la CdC sud-Gironde, 27 sur le Bazadais, 2 sur Convergence-Garonne).

Les tarifs inférieurs à d'autres structures

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) DRAC - attribution d'une subvention pour la restauration des lustres de l'église

M. le Maire informe les élus municipaux de la validation par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du projet de rénovation de la «paire de lustres néo-médiévaux» conservée en l'église Saint-Saturnin. Ces objets mobiliers sont inscrits monument historique par arrêté du 16/02/09.

À réception du dossier de demande de subvention, la DRAC propose d'attribuer une subvention de 25 % du montant HT des



proposant les mêmes services ne devraient pas subir de hausse : Permis de Construire 144.00 €, Certificat d'Urbanisme d'information 29.00 €, Certificat d'Urbanisme opérationnel 58.00 €, Déclaration Préalable 101.00 €, Permis d'Aménager 173.00 €, Permis de Démolir 115.00 €, Permis Modificatif 101.00 €.

Pour TOULENNE, le montant des prestations s'élève à 11 769 €. Une modification des tarifs nécessiterait une délibération du Conseil Communautaire, ainsi qu'un avenant à chacune des 63 conventions des communes. Il est à noter que les Certificats d'Urbanisme d'information sont traités en interne.

Les actes traités sont en évolution constante depuis 2018. Le nombre de Permis de Construire a diminué, en revanche, les Déclarations Préalables continuent d'augmenter très fortement. Ce qui reflète une tendance à la rénovation liée notamment aux projets d'installations photovoltaïques.

5] Présentation par M. BOUCAU du compte rendu du conseil d'école du 13 juin

I] Parcours de l'élève

a) Bilan des actions d'aide mise en place :

- Cette année 55 Équipes éducatives ou équipes de suivi. 20 élèves pris en charge par M. Coffin (gens du voyage) 19 élèves MDPH / projet personnalisé de scolarisation 31 PPRE / projet personnel de réussite éducative 6 PAP / plan d'accompagnement personnalisé / troubles dys + Élèves en observation ou bilans réalisés par Mme Viard psychologue scolaire (notamment pour les orientations SEGPA ou rédaction de PAP). Stage de réussite organisé par Mme Ginestet du 25 au 30 août qui cible plutôt des élèves de CE1 pour pouvoir travailler l'objectif suivant : se préparer à la rentrée, reprendre contact avec la lecture, l'écriture, le calcul. Environ 10 élèves inscrits.

- Une question des parents concernant le climat scolaire : «Des violences physiques et verbales entre élèves sont régulièrement rapportées par des enfants. Les sanctions données ne semblent pas réellement efficaces pour enrayer ces problèmes. Est-ce qu'une nouvelle réflexion (en dehors du permis à points déjà en place) est envisagée afin de proposer un climat plus serein et pérenne pour nos enfants ? » La réflexion autour du

climat scolaire est une des préoccupations de l'équipe depuis plusieurs années déjà. Les différentes actions autour du programme Phare (lutte contre le harcèlement) en font partie. Ces actions ne sont pas toujours visibles, mais elles existent. De façon plus précise, le lien et la communication avec les familles sont essentiels. Dès que nous sommes informés d'une situation, des actions sont mises en place.

b) liaison école-collège : Concert de la chorale du collège le vendredi 14 juin pour l'ensemble de l'école avec un temps d'échange entre les collégiens et les élèves de CM2. Ensuite, les CM2 se rendront au collège pour une visite.

II] Projet et vie de l'école

a) Bilan année scolaire : effectifs à ce jour : 287 élèves, 21 radiations dans l'année, 12 élèves inscrits dans le dispositif ULIS.

b) Bilan des projets et événements : les sorties ont été nombreuses cette année. Organisation de la fête des familles puis de la kermesse de l'APE (spectacle du périscolaire, jeux l'après-midi et repas le soir cuisiné par Christian Meusnier). Repas champêtre dans le bois le 4 juillet.

c) Bilan APE : des actions ont été reconduites dont la buvette de la fête des familles. Le prochain gros événement est la kermesse avec diverses animations, atelier musical participatif et spectacle du périscolaire. Les gourdes seront distribuées à la kermesse. La tombola suit son cours. Soirée CM2 le 21 juin. Nouveau contact avec le magasin de jouets «Le renard et la souris» en attente. L'AG aura lieu le 29 juin dans la cour de l'école. L'APE remercie la mairie pour sa subvention.

d) Bilan des actions du périscolaire : très bon fonctionnement. De plus en plus d'enfants participent aux activités. Le spectacle est très attendu (théâtre, acrogym, sport, danse). Il serait souhaitable que les familles des enfants inscrits aux activités préviennent de leurs absences. Nous restons ouverts à toute nouvelle proposition d'activités.

III] Fonctionnement de l'école

a) Bilan financier de la coopérative : compte coopérative = env. 7 948 euros. Cela permet de financer les sorties. Remerciements à la mairie pour la subvention de 3 700 euros.

b) Actions municipales : avis favorable du

Conseil Départemental qui va subventionner environ 10 % de la somme globale du projet d'aménagement de l'école. À venir, appels d'offre pour les plans avant janvier 2025 et pour objectif, début des travaux fin 2025.

c) Bilan du restaurant scolaire : tout se passe bien. Améliorations en cours pour le service des petits. Priorité sur le gaspillage alimentaire (macantine.gouv). Si un problème advient pendant le temps de restaurant scolaire, merci de s'adresser à M. MEUSNIER et pour le périscolaire à Mme BOUFFARD-DOUTEAU.

IV] Organisation de la rentrée n+1

a) Effectifs et répartition : peu de mouvement des enseignants pour l'année prochaine. Concernant les effectifs de la rentrée : à ce jour, 23 PS pour 42 départs de CM2 ainsi que 26 inscriptions à ce jour, ce qui ne comble pas le départ des CM2. La mairie continuera de recevoir les familles pendant les vacances scolaires. PS : 23, MS : 31, GS : 25, CP : 34, CE1 : 33, CE2 : 31, CM1 : 37, CM2 : 46. Total : 260. Les listes seront affichées.

b) Organisation de l'accueil : matinées d'intégration pour les petites sections en plus des visites avec les parents.

c) Rentrée : les horaires et fonctionnement des entrées et sorties restent inchangés. Question des parents d'élèves qui posent problème pour nous également : «Y a-t-il une possibilité d'améliorer le système des sonnettes ? Comment pouvons-nous améliorer la gestion des entrées/sorties en dehors des heures d'ouvertures ? ». Cela peut perturber le travail de classe. Il n'y a pas de personnel dédié à cette tâche. Pour les rendez-vous non prévus, nous demanderons aux familles de venir récupérer les enfants aux récréations ou à la sortie des classes, sauf cas particulier. Pour les rendez-vous réguliers, chaque enseignant pourra réfléchir avec la famille à un mode de fonctionnement qui conviendra à tout le monde.

d) Travaux d'été : suivant leur nature, soit validés suite à des échanges préalables ou seront discutés en conseil municipal.

e) Préparation du bureau des élections pour l'année n+1. Préparation des élections prochaines mardi 17 septembre 12h15.

Questions diverses

Christian RATEAU rappelle le Forum des associations le 7/9, ainsi que le Marché des Producteurs le même jour. Ces manifestations se dérouleront au complexe sportif, autour du stade.

Nadège DESCLAUX présente le programme du Festival du Petit Bois le 31/8. Début des animations à 16h avec la Ludothèque Éphémère. Le 1^{er} spectacle débutera à 18h.

Jean-Luc BERRON demande quand

la route de la Garonne sera remise en état suite à un incendie de véhicule. Les travaux doivent être faits, à voir pour les responsabilités.

Émeline CARREYRE-VERVOUX s'assure que les modifications ont été faites suite aux remarques des administrés sur leurs adresses.

Retrouvez les compte-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulonne.fr

Prochains conseils :

**Vendredi 20 septembre
à 18 h 30 et**

**Vendredi 18 octobre
à 20 h 30**



JUDO

Le JCT en ordre de marche pour la reprise de septembre !

Le 21 juin 2024 se tenait l'Assemblée Générale du Judo Club Toulonnais. Assemblée Générale des plus importante puisque électorale.

Cet évènement a rassemblé de nombreux licenciés, Monsieur RATEAU, adjoint au Maire délégué aux sports nous a honorés de sa présence.

Lors de la séance, le bilan moral, financier et sportif a été présenté par notre président. Suivi de l'élection d'un nouveau comité directeur.

Notre Président Vincent DUMON est reconduit dans ses fonctions pour quatre nouvelles années.

Nos deux professeurs Christian LATESTERE et Kevin ROLLAND seront toujours présents à la rentrée aux mêmes jours et heures d'entraînement.

Le Judo Club Toulonnais fera sa rentrée pour la saison 2024/2025 :

Lundi 9 septembre : Self-défense / Jujitsu - 19h30 à 21h00

Mardi 10 septembre : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45

Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

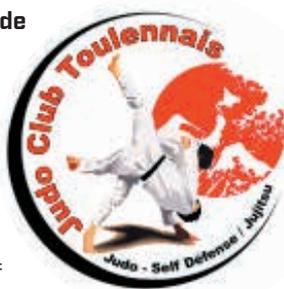
Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi 11 septembre : Taïso / Fitness - 19h30 à 20h45

Jeudi 12 septembre : Eveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

Des permanences pour les inscriptions auront lieu au Dojo Pierre MOUTET du Mardi 3 septembre au Vendredi 6 septembre de 18h00 à 20h00.

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet www.judoclubtoulonnais.fr



Gym Autrement

LA GYM AUTREMENT OU LE «CORPS PROFOND RETROUVÉ»

C'est une pratique corporelle qui nous apprend à prendre conscience, à réveiller, stimuler, reprogrammer la musculature profonde qui maintient notre squelette, tout cela en lien avec une respiration «libérée» qui est la source du mouvement.

Respirer, se redresser, retrouver la liberté articulaire, s'exprimer corporellement, avoir le sens du rythme, autant d'expressions qui dynamisent la Personne et lui permettent une meilleure autonomie.

Remplacer la notion de Force par la notion de SENSIBILITÉ (proprioception).

C'est ce qui vous est proposé dans les cours, cours dans la bonne humeur et pour le «mieux être» de chacune et chacun.

RENTREE : Le Mercredi 11 septembre au Complexe Sportif.

Cours mixtes : le mercredi de 18 h à 18h30, le jeudi de 14h30 à 15h30.

3 COURS découverte gratuit sont proposés.

Contact : Marie-France DARRIEULAT : 07 82 92 01 33



LA GYM AUTREMENT
RESPIRATION ET MOUVEMENTS



Au Complexe sportif de TOULONNE
A partir du mercredi 11 septembre

Cours mixte:
Mercredi 18h - 19h15
Jeudi 14h30 - 15h30

Contact: Marie-France Darrieulat
05 56 62 36 98 / 07 82 92 01 33

Pierre Martin : pierre07martin@gmail.com



En Voix La Musique

NOUVELLE "CHEFFE DE CHŒUR", CELIA REBIERE à la direction de la chorale de Toulonne, EN VOIX LA MUSIQUE.

CELIA se passionne pour la musique et le chant dès son enfance. Diplômée en direction d'orchestre du Conservatoire de Bordeaux, professeur de violon, elle dirige un orchestre de jeunes étudiants. Cette cheffe d'orchestre de 30 ans, passionnée de chansons françaises, saura nous faire voyager avec la variété française et exprimer nos émotions, mêlant amour, poésie, tendresse, humour et rythme.

CELIA dirigera notre chorale à partir du MARDI 10 septembre de 20h à 21h30 à l'Espace Culturel. 20 minutes d'exercices simples et ludiques pour aborder la technique vocale, le rythme.

Bienvenue dans notre «CHŒUR» qui est ouvert à toutes et à tous, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances musicales, juste l'envie de chanter ensemble dans un groupe convivial et amical.

3 pupitres composent le chœur actuellement : 4 hommes, 7 alti et 8 soprani.

3 cours découverte (gratuits) sont proposés.

Bonne rentrée !!! Chantez ! Chantez !
Donnez-vous l'envie d'avoir ENVIE !

Contact : Marie-France DARRIEULAT : 07 82 92 01 33

Patchwork Amitié

Nous allons reprendre nos rencontres le **vendredi de 14h30 à 17 h à partir du 6 septembre 2024** dans la salle des associations.

Les personnes intéressées par le patchwork ou par d'autres activités d'aiguille (broderie, crochet...) peuvent se joindre à nous. Elles seront les bienvenues.

Contact : 06 77 74 77 47





PÉTANQUE LOISIR TOULENNE



Le vendredi 28 juin, nous avons organisé notre première semi-nocturne.

En début d'après-midi, nous avons installé l'éclairage du terrain avec des projecteurs halogènes et des guirlandes qui rappellent nos guinguettes d'antan.



Vers 16h00, les parties ont commencé. Aux environs de 18h30 nous avons pris un

verre de l'amitié pour fêter l'anniversaire de nos joueurs nés dans le mois de juin, suivi d'un repas plancha aux abords du terrain.



Nous avons repris les jeux jusqu'aux alentours de minuit.

Bien que nous connaissions tous parfaitement le terrain, le fait d'y jouer de nuit a donné une impression de découverte.



Cette première édition qui s'est déroulée dans

une ambiance festive et conviviale a ravi tous les adhérents de l'association. Merci à tous les joueurs pour leur participation et un grand merci aux membres qui ont pris en compte l'installation et la préparation du repas.

Quelques jours plus tard, le 2 juillet, la 2^{ème} édition d'initiation à la pétanque a eu lieu.

Nous avons accueilli les élèves de l'école primaire Georges Brassens, accompagnés de leur institutrice Madame Corinne BORDAS.

À l'issue d'une première partie théorique, nos petites graines de champion ont pu disputer une partie encadrée par nos joueurs.



Nous tenons à remercier les enfants pour le bon moment que nous avons passé avec eux, ainsi que pour les délicieux gâteaux qu'ils nous ont préparés.

ATPH

Pour la première fois à Touloune et à leur demande, LES CHANTRES DE SAINT-HILAIRE SAUTERNES présenteront le **JEUDI 22 AOÛT 2024**, à **20h30**, en l'**église St Saturnin**, leur dernier concert «AU MONT DES OLIVIERS».

Rythmées par de courts textes extraits de récits de pèlerins en marche vers la Terre Sainte au 16^{ème} siècle, les voix des chantres plongent dans un parcours polyphonique attiré par un désir d'Orient puissant, exubérant et mystérieux où se mêlent polyphonie et plain-chant.

Les chantres sont issus des plus grandes formations de musique ancienne qui réunissent des artistes talentueux. Ils se produisent dans des festivals réputés, en France comme à l'étranger. Touloune ne peut que s'honorer de les accueillir.

Entrée : 12 €.

Réservation possible aux **05 56 62 36 98 / 07 82 92 01 33 / atph.touloune@gmail.com**

Centre de Musique Ancienne
Touloune

TOULENNE

LES CHANTRES DE SAINT-HILAIRE SAUTERNES

« Au Mont des Oliviers »
Polyphonies de la fin du 16^o siècle

JEUDI 22 Août 2024
À 20h30

ÉGLISE ST-SATURNIN

Possibilité de réserver au : 07 82 92 01 33
Tarif : 12€

TOULENNE

dans le cadre des Journées du Patrimoine

Exceptionnel

CONCERT de GUITARE

ESPAGNOLE et FLAMENCA

Célédonio et Jean-François Sanchez

DIMANCHE
22 septembre 2024 à 17h00

ÉGLISE ST-SATURNIN

Réservations : 06 73 28 01 74/
atph.touloune@gmail.com

Visites guidées de l'église
samedi 21 et dimanche 22 septembre
renseignements au : 07 88 73 45 97



Dans le cadre des Journées du Patrimoine, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024,

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE, à **17 heures**, en l'**église Saint-Saturnin de TOULENNE**,

CONCERT EXCEPTIONNEL de GUITARE ESPAGNOLE et FLAMENCA avec **Célédonio SANCHEZ** et **Jean-François SANCHEZ**.

Ce duo unique vient de se produire à Biarritz, à l'hôtel du Grand Palais, devant un parterre subjugué. Privilège inespéré, les Toulonnais auront droit au même programme.

Entrée : 15 €. Gratuité moins de 14 ans. 12 € pour les adhérents d'A.T.P.H.

Réservations indispensables :
06 73 28 01 74/07 87 00 14 76
/ atph.touloune@gmail.com

«Tous les articles et photos destinés à la publication
devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.

Courriel : communication@mairie-touloune.fr»



TOULLENNE FESTIVAL DU PETIT BOIS #16

16h-23h

OUsTiTi CiRcUs

Ludothèque Ephémère

CoNTES KAMishibAI

Valérie Champigny

Alenada

LES GRooMs

Atelier de Mécanique
Générale

31.08.24

MAThIEU MoUsTACHÉ



Buvette et restauration sur place
Renseignements 06.31.52.66.53